

Le Kiosque



Édito

Olivier DOSNE
Président de l'Office

Sommaire

PAGE 2

Conseil d'administration de l'OPH

PAGE 3

Astreinte téléphonique

PAGE 4

Zoom arrière

PAGE 5

Des détecteurs de fumée bientôt dans tous les logements

Nouveau président de l'Office Public d'Habitat de Joinville depuis avril dernier, je suis heureux de me présenter à vous. Maire de Joinville-le-Pont depuis maintenant 6 ans et demi, j'ai l'honneur de présider l'OPH pour les prochaines années.

Je tiens à remercier Chantal Durand, qui, depuis 2001, a permis à l'OPH de mener à bien de nombreux travaux et projets de réhabilitation. A ce jour, Joinville-le-Pont Habitat est un Office sain, ce que le dernier rapport de la Mission Interministérielle de l'Inspection du Logement Social a d'ailleurs mis en évidence.

L'office de Joinville-le-Pont a le souci constant de proposer un logement de qualité au meilleur prix.

Ses efforts ont porté, ces dernières années, sur de nouvelles opérations immobilières dans le tissu urbain destinées à des familles en difficulté, sur la réhabilitation de logements et sur des travaux de qualité de service afin de permettre aux habitants de vivre dans un logement confortable et dans un environnement plaisant.

L'Office s'adapte aux nouvelles normes, aux nouvelles exigences de la réglementation et a pour objectif d'améliorer la proximité et le service rendu aux locataires, d'investir davantage sur la modernisation des ascenseurs pour optimiser leur fonctionnement et enfin d'offrir aux locataires un environnement paisible en mettant en place des caméras.

Je vous souhaite à toutes et à tous un agréable été.

Olivier Dosne



Conseil d'administration de l'OPH

Le Conseil d'Administration est composé de 17 membres.

1er membre élu par le Conseil Municipal :



● Olivier Dosne, Président de l'Office, membre de la Commission d'Attribution des Logements et Maire de Joinville-le-Pont.



● Stephan Silvestre, Conseiller municipal Chargé de mission pour les conseils d'écoles et le développement de réseaux de communication, membre de la Commission d'Attribution des Logements, représentant le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales de la copropriété Voisin (suppléant).

Les membres élus par le Conseil Municipal :



● Francis Sellam, Vice-Président de l'Office, adjoint au Maire de Joinville-le-Pont délégué aux Finances et au Logement, membre de la Commission d'Attribution des Logements, membre titulaire des Commissions d'Appel d'Offres et Marché, représentant le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales de la copropriété Voisin (titulaire).



● Jean-Jacques Gressier, Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont délégué à l'Urbanisme, Cadre de vie et Développement durable, membre titulaire des Commissions d'Appel d'Offres.



● Jean-Marie Platet, Conseiller municipal de Joinville-le-Pont délégué au Logement, aux Affaires patriotiques et aux Relations avec les armées, Président de la Commission d'Attribution des Logements, membre suppléant des Commissions d'Appel d'Offres et Marché, représentant le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales de la copropriété Barrage (titulaire) et délégué des élus au Comité National d'Action Sociale.



● Isabelle Cona, Conseillère municipale de Joinville-le-Pont, Chargée de mission pour l'OPH, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, représentant le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales des copropriétés Leclerc (titulaire) et Sévigné (suppléante).

Les membres qualifiés dont un élu local d'une autre collectivité :

- Daniel Tudeau, membre de la Commission d'Attribution des Logements, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, représentant le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales de la copropriété Hippolyte Pinson (titulaire).
- Marie-Luce Lombes, membre de la Commission d'Attribution des Logements, représentant le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales des copropriétés Vergnon et Paris (titulaire) et Hippolyte Pinson (suppléante).
- Olivier Capitanio (collectivité de Maisons-Alfort).

Les membres élus par les locataires :

- André Dunet, Amicale des Locataires C.N.L, membre de la Commission d'Attribution des Logements.
- Henri Mosso, Amicale des Locataires C.N.L, membre titulaire des Commissions d'Appel d'Offres et Marché.
- Jacky Lecoq, Amicale des Locataires C.N.L, membre suppléant des Commissions d'Appel d'Offres et Marché, représentant le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales des copropriétés Barrage et Paris (suppléant).

Le membre désigné par la CAF du Val-de-Marne :

- Elisabeth Chamboredon.

Le membre désigné par l'UDAF du Val-de-Marne :

- Marie-Paule de Fabrégues, représentant le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales de la copropriété Vergnon (suppléante).

Le membre désigné par la 1ère organisation syndicale représentative du Val-de-Marne :

- Jean-Louis Michel, représentant le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales de la copropriété Leclerc (suppléant).

Le membre œuvrant pour l'insertion :

- Catherine Marchadier, membre de la Commission d'Attribution des Logements (voix consultative), représentant le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales de la copropriété Sévigné (titulaire).

Les missions du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'Office, vote le budget et décide des projets et travaux à engager.

Allo Joinville Habitat

À partir de la rentrée,
l'office améliore sa proximité.

Les locataires pourront joindre directement le cadre d'astreinte de l'OPH sans intermédiaire. Un numéro sera mis à disposition des locataires.

Toutefois, pour un meilleur traitement de la réclamation, le gardien reste l'interlocuteur premier du résidant.

Enfin, il est important de signaler un problème dès sa connaissance afin de pouvoir le résoudre au plus vite.

Astreinte téléphonique

Numéro d'appel en cas d'urgence
01.47.89.79.35

Les week-ends du vendredi 17h00 au
lundi 8h30 et les jours fériés

Des détecteurs de fumée bientôt dans tous les logements

La loi Morange (n° 238 du 9 mars 2010), complétée par l'article 1er bis B de la loi ALUR, fixe les obligations suivantes :

- Le 8 mars 2015, tous les logements devront être équipés d'au moins un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF).
- Le propriétaire a la responsabilité :
 - de l'achat des DAAF pour tout son parc,
 - de l'installation pour son parc vacant.

Toutefois, pour garantir la qualité d'installation, l'office procédera à la fourniture et pose des détecteurs pour l'ensemble de ses locataires.

Pourquoi un détecteur de fumée ?

Il répond à deux objectifs : détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour réveiller une personne endormie dans le logement.

L'OPH équipera, à ses frais, les logements des locataires à partir du 4ème trimestre et avant l'échéance fixée par le législateur. Les locataires seront informés des dates de passage par voie d'affichage dans les halls au moins 15 jours avant. Les amicales seront elles aussi informées en amont pour relayer l'information.

Quelles sont les règles à connaître ?

Le détecteur de fumée sera implanté dans un couloir à proximité des chambres, au point le plus haut du plafond et plus éloigné des pièces humides et de la cuisine. Selon les caractéristiques du logement (T5, 2 couloirs de distribution vers les chambres...), 2 détecteurs seront posés. Le socle du détecteur sera fixé au plafond uniquement par le prestataire. Au moment de la pose, il aura en charge d'informer le locataire sur le fonctionnement et l'entretien du dispositif. Un document d'information sera fourni en complément à cette sensibilisation.



Quelles sont vos obligations ?

1. Entretien de l'équipement :

Pour bien entretenir le matériel, il est recommandé aux locataires de dépoussiérer le capot tous les mois à l'aide d'un chiffon humide et vérifier régulièrement le bon fonctionnement du détecteur de fumée à l'aide du bouton test. En cas de dysfonctionnement avéré, la remise en état de l'équipement sera pris en charge par le prestataire sur demande du locataire. Une ligne téléphonique dédiée à cet usage sera mise à disposition des locataires.

2. Déclaration à son assurance :

Il est recommandé au locataire d'envoyer en lettre RAR l'attestation d'installation du DAAF à son assureur remise par le prestataire ou l'OPH.

Si les DAAF ont déjà été posés par le locataire de manière anticipée et autonome ?

Possibilité de remboursement sur justificatif (facture) et sous réserve que le matériel soit certifié et de marque NF, conforme aux normes et à la réglementation en vigueur.

Tout remboursement sera calculé sur la base des tarifs conduits entre l'OPH et le prestataire retenu suite à l'appel d'offres en cours et ne pourra dépasser le montant des frais réellement engagés.

Le prestataire sélectionné par l'OPH vérifiera pour chaque appartement la conformité du matériel installé. A défaut de conformité, le prestataire sera dans l'obligation de procéder à la dépose et à la mise en place de nouveaux détecteurs.

Zoom arrière



Concernant le concours photos, lancé en avril dernier, il est toujours en cours.

La 1ère thématique des balcons fleuris est ouverte jusqu'en septembre et la 2nde thématique s'ouvrira en décembre prochain.

Une seule et unique remise de prix est prévue, à l'issue des 2 thématiques, en janvier 2015.

Janvier / Remise des prix du concours photos



Juin / Tournoi de Football inter - résidences

Mai / Fête des Voisins 2014



Les rendez-vous de la rentrée

Village des Associations

Samedi 6 septembre - 10h-18h
Place du 8 mai 1945

Journées européennes du Patrimoine
Samedi 20 et dimanche 21 septembre

Joinville fait son cinéma
Du 20 au 29 septembre
Exposition
Hôtel de Ville

Décembre / élections des représentants des locataires



En décembre 2014, organisation des élections des représentants des locataires aux conseils d'administration des Offices Publics de l'Habitat.